

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MANTES EN YVELINES
CONSEIL DU 20 OCTOBRE 2010
COMPTE RENDU

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Mantes en Yvelines, dûment convoqué, s'est réuni le 20 octobre 2010, à 20 H 30, dans ses locaux, rue des Pierrettes à Magnanville, sous la présidence de Monsieur Dominique BRAYE, son Président en exercice.

ETAIENT PRESENTS

- ◆ BUHELAY : Messieurs Dominique BRAYE, Paul MARTINEZ, Daniel SOLOME
- ◆ DROCOURT : Messieurs Dominique PIERRET, Gérard BOURGEOIS
- ◆ FOLLAINVILLE-DENNEMONT : Messieurs Samuel BOUREILLE, Michel VINCENT, Madame Christine ROYANT
- ◆ GUERVILLE : Monsieur Michel BOULLAND, Madame Evelyne PLACET, Monsieur Bernard MOREAU
- ◆ MAGNANVILLE : Monsieur André SYLVESTRE, Madame Gisèle HEBERT, Monsieur Denis ANDREOLETY
- ◆ MANTES-LA-JOLIE : Messieurs Michel VIALAY (à partir de 20h46 – rapport 2010-159), Jean-Luc SANTINI, Madame Clotilde KRAUS, Monsieur Guillaume QUEVAREC (à partir de 20h55 – rapport 2010-162), Mesdames Blandine THOLANCE, Mireille MERLIN
- ◆ MANTES-LA-VILLE : Madame Monique BROCHOT, Messieurs Patrick LEFOULON, Serge GASPALOU
- ◆ MERICOURT : Monsieur Philippe GESLAN, Madame Liliane CILLEROS, Monsieur André JEZEQUEL
- ◆ MOUSSEAUX-SUR-SEINE : Messieurs Gérard OURS PRISBIL, André PESCHEUR
- ◆ PORCHEVILLE : Messieurs Paul LE BIHAN, René TISON, Michel LARCHEVEQUE
- ◆ ROLLEBOISE : Monsieur Maurice BOUDET, Mesdames Yvette BRUNET, Christiane SINET
- ◆ ROSNY-SUR-SEINE : Madame Françoise DESCAMPS CROSNIER, Messieurs Joël JOLIVEL, Gaëtan DUTRONQUAY

ETAIENT EXCUSES

- ◆ DROCOURT : Monsieur Jérôme LIGERON
- ◆ MAGNANVILLE : Monsieur Fabrice OSTORERO-VINCI
- ◆ MANTES-LA-JOLIE : Monsieur Michel VIALAY (jusqu'à 20h46 – rapport 2010-158), Madame Cécile DUMOULIN, Mademoiselle Fadoua GHAZOUANI, Monsieur Guillaume QUEVAREC (jusqu'à 20h55 – rapport 2010-161)
- ◆ MANTES-LA-VILLE : Madame Bénédicte BAURET, Monsieur Fabrice ANDREELLA
- ◆ MOUSSEAUX-SUR-SEINE : Madame Nicole CHABRE
- ◆ PORCHEVILLE : Madame Marie-Laure LACOMBE, Monsieur Francis RIVA
- ◆ ROLLEBOISE : Madame Colette LEFEBVRE
- ◆ ROSNY-SUR-SEINE : Monsieur Michel GUILLAMAUD

ORDRE DU JOUR

N° 2010.155	Filière administrative : création d'emploi
N° 2010.156	Filière culturelle : création et suppression d'emploi
N° 2010.157	Syndicat Mixte ouvert d'Etudes Paris Métropole : désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération
N° 2010.158	Projet de Territoire – Agenda 21 : demande de subvention
N° 2010.159	Enseignement Supérieur et Formation : projet pédagogique - subvention
N° 2010.160	Ecole Nationale de Musique (ENM) : acquisition de 35 places de parking
N° 2010.161	Contrat Urbain de Cohésion Sociale du Mantois 2007-2010 : ligne « aide aux projets de la Cohésion Urbaine et Sociale » - subventions aux porteurs de projet
N° 2010.162	Budget Général, Assainissement et Eau potable : indemnité de Conseil au receveur
N° 2010.163	Budget Général : mise en débet du trésorier – demande de remise gracieuse
N° 2010.164	Fixation des taux d'abattement à la taxe d'habitation
N° 2010.165	Budget Assainissement 2011 : autorisations de programme et crédits de paiement - ajustement
N° 2010.166	Débat d'Orientations Budgétaires 2011 : Assainissement
N° 2010.167	Débat d'Orientations Budgétaires 2011 : Eau potable
	Questions diverses

Monsieur le Président ouvre la séance en remerciant les participants de leur présence et, constatant que le quorum était atteint, déclare que le Conseil peut valablement délibérer.

Il propose la candidature de Monsieur André JEZEQUEL au poste de secrétaire de séance.

Aucune objection n'étant émise, Monsieur André JEZEQUEL est désigné secrétaire de séance.

Il demande ensuite si le compte-rendu de la séance du 28 septembre dernier suscite des observations.

Aucune observation n'étant formulée, ce compte-rendu est donc adopté.

Monsieur le Président passe ensuite à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

N°2010.155 - FILIERE ADMINISTRATIVE : CREATION D'EMPLOI

Il est rappelé au Conseil qu'un poste d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe a été supprimé lors du Conseil Communautaire du 25 mai 2010.

Cet agent parti en disponibilité pour convenances personnelles sollicite sa réintégration.

Compte tenu des besoins constatés dans les services communautaires, il est proposé de donner une suite favorable à cette demande et de procéder à la création d'emploi suivante :

Emploi	Création
Adjoint Administratif Territorial de 2 ^{ème} classe	1

Le Conseil est appelé à en délibérer.

Monsieur le Président précise que cet agent sera affecté dans un service où un besoin a été signalé.

A une question de Monsieur BOUDET, Monsieur le Président répond que cet agent sera réintégré au même indice de rémunération.

Puis, il fait procéder au vote.

A l'unanimité, le Conseil approuve la proposition qui lui a été soumise et décide, en conséquence de donner une suite favorable à cette demande et de procéder à la création d'emploi comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

N°2010.156 - FILIERE CULTURELLE : CREATION ET SUPPRESSION D'EMPLOI

Il est rappelé au Conseil que les emplois créés au CRD doivent être adaptés à chaque rentrée aux effectifs par discipline.

Concernant le violoncelle, un professeur à temps non complet voit son volume d'heures augmenté de 4h à 8h hebdomadaires.

En conséquence, il est proposé au Conseil la modification des effectifs communautaires de la manière suivante :

Emploi	Création	Suppression
Professeur d'Enseignement Artistique de classe normale	1 TNC 8h/16h	1 TNC 4h/16h Délibération du 26.01.2010

Le Conseil est appelé à en délibérer.

Monsieur le Président ajoute qu'il s'agit là d'une délibération classique.

Puis, il fait procéder au vote.

A l'unanimité, le Conseil approuve la proposition qui lui a été soumise et décide, en conséquence la modification des effectifs communautaires comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

N°2010.157 - SYNDICAT MIXTE OUVERT D'ETUDES PARIS METROPOLE DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Il est rappelé au Conseil que, par délibération du 28 septembre 2010, il a, à l'unanimité de ses membres :

- sollicité l'adhésion de la Communauté d'Agglomération au Syndicat Mixte ouvert d'Etudes Paris Métropole,
- approuvé les statuts de ce syndicat mixte,
- autorisé le versement de la cotisation annuelle, conformément aux dispositions statutaires (article 14.2),
- mandaté le Président ou le Vice-Président Délégué pour diligenter toutes les démarches et procédures nécessaires à cette adhésion.

Il convient maintenant de désigner les représentants de la Communauté d'Agglomération appelés à siéger dans les instances de ce syndicat mixte.

Conformément aux statuts du syndicat mixte, la Communauté d'Agglomération est représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Il est proposé au Conseil de désigner comme représentants de la Communauté d'Agglomération au Syndicat Mixte Ouvert d'Etudes Paris Métropole :

- Délégué Titulaire : Monsieur Dominique BRAYE,
- Délégué Suppléant : Monsieur Paul MARTINEZ.

Le Conseil est appelé à en délibérer.

Monsieur le Président ajoute qu'il s'agit là d'une avancée importante. Compte-tenu des impacts des projets du Grand Paris et notamment l'axe Seine, sur l'OIN et plus particulièrement sur le territoire de la CAMY, on s'aperçoit à quel point il est important, pour la Communauté d'Agglomération d'être présente et entendue sur ces grands projets. Après l'adhésion au Syndicat, il est maintenant nécessaire de désigner les représentants de la CAMY à cet organisme.

Puis, il fait procéder au vote.

A l'unanimité, le Conseil approuve la proposition qui lui a été soumise et décide, en conséquence, de désigner comme représentants de la Communauté d'Agglomération au Syndicat Mixte Ouvert d'Etudes Paris Métropole :

- Délégué Titulaire : Monsieur Dominique BRAYE,
- Délégué Suppléant : Monsieur Paul MARTINEZ.

N°2010.158 - PROJET DE TERRITOIRE – AGENDA 21 : DEMANDE DE SUBVENTION

Il est rappelé au Conseil la définition en cours du projet d'agglomération, cadre de référence du développement du territoire à l'horizon 2020, comme l'indique la délibération du 30 juin 2009.

Cette stratégie d'aménagement s'inscrit en cohérence avec l'Opération d'Intérêt National et s'ouvre au périmètre du bassin de vie du Mantois. Cette démarche s'appuie actuellement sur plusieurs études thématiques, dans les domaines suivants :

- Déplacements (restructuration du réseau de transports collectifs),
- Economie,
- Habitat,
- Environnement.

Le croisement de ces études permettra le dessin d'un schéma d'aménagement opérationnel permettant au Mantois de demeurer un territoire de projets, fort d'une vision partagée dans une dynamique de développement durable.

La démarche de conception du Projet de Territoire est conforme aux exigences de l'Agenda 21.

La Communauté d'Agglomération peut donc être financée pour partie par des dispositifs émanant de la Région Ile-de-France particulièrement engagée dans l'accompagnement et le financement des Agendas 21 territoriaux.

La Commission des Finances, dans sa séance du 5 octobre 2010, a émis un avis favorable.

Aussi, il est proposé au Conseil :

- d'approuver l'engagement de la Communauté d'Agglomération de Mantes en Yvelines dans un dispositif Agenda 21 Intercommunal,
- de solliciter de la Région Ile-de-France la subvention la plus élevée possible pour la réalisation de l'Agenda 21 Intercommunal,
- d'autoriser le Président ou la Vice-Présidente déléguée à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces décisions.

Le Conseil est appelé à en délibérer.

Monsieur le Président constate que la délibération expose très bien la problématique.

Madame DESCAMPS CROSNIER considère que cette délibération s'inscrit dans la suite logique de la démarche de projet de territoire à laquelle elle apporte une autre dimension.

Monsieur le Président rappelle que le schéma d'agglomération doit être approuvé avant la fin du premier semestre 2011.

Puis, il fait procéder au vote.

A l'unanimité, le Conseil approuve les propositions qui lui ont été soumises et décide, en conséquence :

- d'approuver l'engagement de la Communauté d'Agglomération de Mantes en Yvelines dans un dispositif Agenda 21 Intercommunal,
- de solliciter de la Région Ile-de-France la subvention la plus élevée possible pour la réalisation de l'Agenda 21 Intercommunal,
- d'autoriser le Président ou la Vice-Présidente déléguée à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces décisions.

N°2010.159 - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET FORMATION : PROJET PEDAGOGIQUE - SUBVENTION

Il est rappelé au Conseil la volonté de la Communauté d'Agglomération d'accentuer son travail de collaboration avec l'ensemble des établissements en favorisant les synergies et l'implication des jeunes du territoire et ce, dans le cadre de l'Appel à Projets Pédagogiques approuvé lors du Conseil du 24 novembre 2009.

Le lycée Camille CLAUDEL de Mantes la Ville a sollicité une aide financière de 1000,00 €uros afin d'organiser le 27^{ème} congrès national des professeurs de vente qui aura lieu les 20, 21 et 22 octobre 2010 sur le Mantois.

Cette manifestation qui est un temps de réflexion et d'échange va réunir près de 200 professeurs autour du thème : des foires au E-commerce et du tableau noir au tableau numérique. Cette action notamment soutenue par l'inspecteur de l'Education Nationale contribue au rayonnement universitaire du territoire et renforce le rapprochement entre le monde de l'Education et le monde professionnel. A ce sujet, ce congrès permettra la signature de plusieurs partenariats.

Le Bureau Communautaire, dans sa séance du 4 octobre 2010, a émis un avis favorable.

La Commission des Finances, dans sa séance du 5 octobre 2010, a émis un avis favorable.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2010.

Aussi, il est proposé au Conseil :

- d'attribuer une subvention de 1000,00 €uros à l'Association des professeurs de vente du Lycée Camille Claudel,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette décision.

Le Conseil est appelé à en délibérer.

Monsieur le Président rappelle la délibération du Conseil approuvant l'appel à projets ; c'est dans ce cadre que la Commission propose de soutenir cette opération.

Monsieur SYLVESTRE fait remarquer qu'il s'agit là d'un bon moyen pour la CAMY à qui on reproche souvent de ne pas se faire connaître, d'être présente au travers de telles actions, que ce soit en faveur du Lycée Camille Claudel cette année ou du Lycée Léopold Sedar Senghor l'année dernière.

Monsieur MARTINEZ rappelle qu'il existe beaucoup d'associations de professeurs en France et que celle-ci est particulièrement active et rayonnante. Ses congrès sont toujours intéressants et attirent beaucoup d'acteurs de la vie économique.

Le fait que cela se passe à Mantes-la-Ville est une bonne chose pour le territoire.

Madame BROCHOT indique que le congrès a commencé ce matin et Monsieur le Président ajoute qu'en plus de cette aide directe, la commune de Mantes-la-Ville met la salle Jacques Brel à disposition gratuitement.

Puis, il fait procéder au vote.

A l'unanimité, le Conseil approuve la proposition qui lui a été soumise et décide, en conséquence :

- d'attribuer une subvention de 1000,00 €uros à l'Association des professeurs de vente du Lycée Camille Claudel,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette décision.

N°2010.160 - ECOLE NATIONALE DE MUSIQUE (ENM) : ACQUISITION DE 35 PLACES DE PARKING

Il est rappelé au Conseil que par délibération en date du 21 octobre 2009 a été approuvée, dans son principe, l'acquisition de 50 places de stationnement dans le cadre du projet immobilier de Vinci Interconstruction, Boulevard Calmette à Mantes-la-Jolie. Ces places avaient vocation à être mises à disposition des utilisateurs de l'Ecole Nationale de Musique, agents communautaires, élèves et parents.

L'évolution du projet immobilier, ainsi que le potentiel d'aménagement en surface, ont conduit la Communauté et la société Vinci à reconsidérer le nombre de places de parking, objet de la transaction. Il est désormais prévu que la CAMY fasse l'acquisition de 35 places.

Un accord de principe a été trouvé, par ailleurs, avec le propriétaire de la parcelle contigüe au parc de stationnement de surface, situé à l'arrière de l'Ecole, ce qui devrait permettre d'en doubler la capacité.

Le prix d'acquisition des places de stationnement en structure, auprès de Vinci Interconstruction, dans le cadre d'une Vente en état futur d'achèvement (VEFA), est inchangé, soit 16 000 € la place de stationnement, conformément à l'avis des Domaines.

Les Commissions de l'Equipeement et des Finances ont émis un avis favorable dans leurs séances des 29 septembre et 5 octobre 2010.

Aussi, il est proposé au Conseil :

- d'approuver l'acquisition de 35 places de stationnement dans le projet immobilier de Vinci Interconstruction, Boulevard Calmette à Mantes-la-Jolie.
- d'approuver le projet de Vente en état futur d'achèvement (VEFA), correspondant.
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces décisions.

Le Conseil est appelé à en délibérer.

Monsieur le Président ajoute que le Logement Francilien a accepté de céder une parcelle située à l'arrière de l'ENMDT, ce qui permettra d'agrandir le parking existant, en complément des 35 places dont il est question dans la présente délibération.

Le nombre de places de parking sera plus important que prévu au départ et pourra être utilisé par le personnel de l'Ecole d'un côté et les utilisateurs de cette dernière de l'autre.

Puis, Monsieur le Président fait procéder au vote.

A l'unanimité, le Conseil approuve les propositions qui lui ont été soumises et décide, en conséquence :

- d'approuver l'acquisition de 35 places de stationnement dans le projet immobilier de Vinci Interconstruction, Boulevard Calmette à Mantes-la-Jolie.
- d'approuver le projet de Vente en état futur d'achèvement (VEFA), correspondant.
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces décisions.

N°2010.161 - CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE DU MANTOIS 2007-2010 - LIGNE « AIDE AUX PROJETS DE LA COHESION URBAINE ET SOCIALE » : SUBVENTIONS AUX PORTEURS DE PROJET

Il est rappelé au Conseil que, au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale du Mantois (CUCS) 2007-2010, une ligne « aide aux projets de cohésion urbaine et sociale » a été inscrite au budget primitif 2010.

Son objectif est d'apporter un soutien et un appui financier aux actions et projets transversaux et innovants sur le territoire. Ces projets doivent prioritairement s'inscrire dans les domaines de compétence communautaire (politique de la ville, emploi - insertion, et habitat) et les axes stratégiques d'intervention de la Communauté d'Agglomération déclinés dans le CUCS :

- Axe 1- Assurer la réussite et l'accompagnement du projet de renouvellement urbain.
- Axe 4- Poursuivre et renforcer en direction des publics prioritaires la mise en œuvre de la stratégie territoriale de développement de l'insertion, de la formation et de l'emploi.

Dans le cadre de cette ligne « aide aux projets de la cohésion urbaine et sociale », après instruction des projets présentés, il est proposé que la Communauté d'Agglomération soutienne les projets suivants :

Porteur de projet	Titre de l'action	Coût de l'action	Proposition d'intervention
<u>Au titre de l'axe « Poursuivre et renforcer en direction des publics prioritaires la mise en œuvre de la stratégie territoriale de développement de l'insertion, de la formation et de l'emploi ».</u>			
AFIJ	Les atouts pour accéder à l'apprentissage et réussir	29 820 €	10 000 €
Commune de Mantes-la-Jolie	Suivi et évaluation de la Zone Franche Urbaine (ZFU)	10 000 €	2 500 €
Total		39 820 €	12 500 €

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget général 2010, au titre de la ligne « Aide aux projets de la cohésion urbaine et sociale ».

Les Commissions de la Politique de la Ville, Emploi, Insertion et des Finances ont émis un avis favorable dans leurs séances du 5 octobre 2010.

Il est donc proposé au Conseil :

- de soutenir les projets présentés ci-dessus en attribuant aux porteurs de projet les subventions correspondantes,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette décision.

Le Conseil est appelé à en délibérer.

Monsieur le Président fait procéder au vote.

A l'unanimité, le Conseil approuve la proposition qui lui a été soumise et décide, en conséquence :

- de soutenir les projets présentés ci-dessus en attribuant aux porteurs de projet les subventions correspondantes,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette décision.

N°2010.162 - BUDGETS GENERAL, ASSAINISSEMENT ET EAU POTABLE : INDEMNITE DE CONSEIL AU RECEVEUR

Il est rappelé au Conseil que la réglementation en vigueur définit les conditions d'attribution d'une indemnité de conseil aux receveurs.

Cette réglementation prévoit que ladite indemnité est acquise au comptable pour toute la durée du mandat du Conseil, sauf décision contraire.

Par délibération en date du 15 décembre 2009, le Conseil a approuvé l'indemnité de conseil, à taux plein à Monsieur CASU à compter du 26 janvier 2009 et pour l'exercice 2009.

Il est donc proposé au Conseil d'approuver le versement de cette indemnité à Monsieur CASU à taux plein pour la durée restante du mandat et ce pour les trois budgets : général, assainissement et eau potable.

La Commission des Finances a émis un avis favorable lors de sa séance du 5 octobre 2010.

Le Conseil est appelé à en délibérer.

Monsieur BOULLAND indique que la Commission des Finances a demandé que soient précisées les conditions dans lesquelles il pouvait être mis fin au versement de cette indemnité, le cas échéant.

Monsieur le Président ajoute que Monsieur CASU est un professionnel de qualité et l'on peut s'en féliciter.

Il s'agit là d'un geste de confiance de la Communauté envers Monsieur CASU en sachant qu'en cas de problème notoire, il peut être mis fin au versement de l'indemnité de conseil.

Puis, il fait procéder au vote.

A l'unanimité, le Conseil approuve la proposition qui lui a été soumise et décide, en conséquence, d'approuver le versement de l'indemnité de conseil à Monsieur CASU à taux plein pour la durée restante du mandat et ce pour les trois budgets : général, assainissement et eau potable.

N°2010.163 - BUDGET GENERAL : MISE EN DEBET DU TRESORIER **DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE**

Il est rapporté au Conseil que par jugement en date du 11 février 2010, la Chambre Régionale des Comptes d'Ile de France a mis en débet Monsieur Pierre AUGÉ, alors Trésorier Principal sur le compte de gestion de la Communauté d'Agglomération au titre des opérations de l'exercice 2007, pour un montant total de 116 984,53 €

Le décret n° 2005-945 du 29 juillet 2005, relatif à la constatation et à l'apurement des débits des comptables publics et assimilés, prescrit qu'un comptable mis en débet puisse présenter au Ministre du Budget, des comptes publics et de la réforme de l'Etat, une demande de remise gracieuse au titre du débet prononcé à son encontre pour les motifs exposés ci-dessous :

La Chambre Régionale des Comptes a mis en débet Monsieur Pierre AUGÉ pour divers types de dépenses : paiement de rémunérations accessoires au profit des agents de la CAMY et au paiement d'une subvention sans pièce justificative.

En effet, le règlement du régime indemnitaire, bien que légal, n'avait pas fait l'objet d'une décision individuelle. Depuis, la CAMY a établi ces décisions.

De même, pour le règlement de la subvention à l'association "Mission Locale du Mantois", le débet porte sur l'absence de convention lors du paiement de l'acompte et une divergence entre le libellé figurant sur le mandat de paiement et celui du RIB. Lors du règlement du solde de la subvention, la convention a été jointe en pièce justificative et les libellés ont été modifiés pour l'avenir.

Les dépenses concernées par ce débet ne paraissant pas avoir causé de préjudice à la CAMY, la remise gracieuse éventuelle ne saurait être supportée par l'Etat.

Il est donc proposé au Conseil de donner un avis favorable à la demande de remise gracieuse sollicitée par Monsieur Pierre AUGÉ.

La Commission des Finances a émis un avis favorable lors de sa séance du 5 octobre 2010.

Le Conseil est appelé à en délibérer.

Monsieur le Président rappelle l'historique de cette situation et souligne que, dans les deux cas, les paiements ont été faits à la demande de la CAMY et qu'il serait injuste d'en faire supporter les conséquences à Monsieur AUGE.

Il ajoute qu'il est naturel que l'Administration se montre rigoureuse, mais qu'en l'espèce en allant aussi loin, cette attitude ne permet plus d'agir avec souplesse en cas d'urgence.

Puis, il fait procéder au vote.

A l'unanimité, le Conseil approuve la proposition qui lui a été soumise et décide, en conséquence, de donner un avis favorable à la demande de remise gracieuse sollicitée par Monsieur Pierre AUGE.

N°2010.164 - FIXATION DES TAUX D'ABATTEMENT A LA TAXE D'HABITATION

POINT RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR

N°2010.165 - BUDGET ASSAINISSEMENT 2011 : AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT AJUSTEMENT

Il est rappelé au Conseil qu'il a approuvé l'ouverture d'autorisations de programme et les échéanciers des crédits de paiement pour les opérations suivantes :

AP/CP STATION D'EPURATION

BUDGET HT	COUT TOTAL OPERATION HT	CREDITS PAIEMENTS 2008	CREDITS PAIEMENTS 2009	CREDITS PAIEMENTS 2010	CREDITS PAIEMENTS 2011	CREDITS PAIEMENTS 2012	CREDITS PAIEMENTS 2013
2011	46 000 000	432 691	3 297 952	15 000 000	20 000 000	4 000 000	3 269 357

Compte tenu des délais de paiement, il est précisé que les crédits de paiement 2010 pourraient être réajustés lors du dernier Conseil de l'année, en fonction de la date de réception des situations de travaux.

AP/CP POSTE DE REFOULEMENT DE PORCHEVILLE

BUDGET	COUT TOTAL OPERATION HT	Crédits de paiement HT 2009	Crédits de paiement HT 2010	Crédits de paiement HT 2011	Crédits de paiement HT 2012
2011	1 365 000	0	121 000	995 200	248 800

Compte tenu des éléments connus, il est proposé au Conseil d'ouvrir et de modifier pour le Budget 2011, les autorisations de programme et d'établir de nouveaux échéanciers des crédits de paiement tels que présentés dans les tableaux ci-dessus.

La Commission des Finances a émis un avis favorable lors de sa séance du 5 octobre 2010.

Le Conseil est appelé à en délibérer.

Monsieur le Président ajoute qu'il n'y a aucun changement dans les sommes totales.

Pour ce type de chantier de longue haleine, il y a bien souvent certains glissements dans l'établissement des factures.

Puis, il fait procéder au vote.

A l'unanimité, le Conseil approuve la proposition qui lui a été soumise et décide, en conséquence, d'ouvrir et de modifier pour le Budget 2011, les autorisations de programme et d'établir de nouveaux échéanciers des crédits de paiement tels que présentés dans les tableaux ci-dessus.

N°2010.166 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2011 : ASSAINISSEMENT

Il est rappelé au Conseil que l'article L 2312-1 du Code des collectivités territoriales rend obligatoire le débat sur les orientations générales du budget dans les communes de 3 500 habitants et plus.

Ces dispositions sont applicables aux SPIC par renvoi de l'article L. 2221-5 du même code.

Il est donc présenté, en annexe, les principales opérations envisagées à ce jour avant la préparation et la mise en œuvre du budget assainissement 2011.

Section d'Investissement :

Outre les montants reconduits chaque année correspondant à l'amélioration et aux extensions ponctuelles des réseaux, il sera proposé d'inscrire les opérations suivantes :

STATION D'EPURATION :

Rosny-sur-Seine

- ❖ Poursuite de l'opération de reconstruction de l'équipement : une inscription de 20 M€ serait proposée dans le cadre de l'ajustement des crédits de paiements relatif à cette autorisation de programme. Il est précisé que la réalisation des travaux se déroule correctement, les crédits de paiement 2010 pourraient être ajustés à la hausse pour permettre le règlement de la facture qui serait reçue début décembre. Une décision modificative dans ce sens serait donc envisagée en décembre.

Le plan de financement s'établit comme suit :

coût Opération	46 000 000
AESN	16 500 000
région	7 327 680
département	5 500 000
total subventions	29 327 680
Part CAMY	16 672 320

Il est signalé que le financement de cette opération par la CAMY intègrera des emprunts, à taux zéro d'un montant de 8 250 k€ versés par l'AESN.

- ❖ Remise en état du revêtement intérieur de la cuve fuel à la STEP pour 12 k€ pour éviter son renouvellement
- ❖ Suite aux modifications des normes, pose de nouvelles cannes d'injection de fuel à la STEP pour 5 k€
- ❖ Une inscription de 100 k€ destinée à l'acquisition de terrains serait proposée afin de saisir les opportunités qui pourraient se présenter.

POSTES DE REFOULEMENT :

Porcheville

- ❖ Poursuite de l'opération poste de refoulement et bassin associé pour 1 365 k€ HT. L'ajustement de l'AP/CP sera proposé pour un montant 121 k€ sur 2010 et 995 k€ sur 2011.

L'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) participerait au financement à hauteur de 35% de cette opération.

Buchelay

- ❖ Achèvement du chantier du collecteur eaux pluviales des Gravieres pour 15 k€ HT correspondant aux révisions de prix et aux retards de chantier.

Follainville-Dennemont

- ❖ En fonction des conclusions du schéma directeur et conformément au plan de zonage, il serait prévu, l'assainissement des rues Croix de Mantes (solde), Jules Ferry et Fosses Rouges pour 320 k€ HT

Mantes la Jolie et Rosny sur Seine

- ❖ Poursuite de l'opération pour la réalisation d'un déversoir d'orage rue de la Papèterie et des travaux sur le poste de refoulement de Rosny sur Seine et son déversoir associé pour 620 k€ HT. Les études engagées ont démontré qu'il sera nécessaire de renforcer la conduite de refoulement ancienne de Rosny.
- ❖ Achèvement des travaux sur les postes rue de la Papèterie et rue de Guernes pour mise en conformité de la collecte pour 15 k€

Follainville-Dennemont

- ❖ Pose d'une clôture des installations du poste de refoulement pour 15 k€

DEVERSOIRS D'ORAGE

- ❖ Mise en place de sondes de niveaux pour 10 k€ afin d'estimer le volume des eaux déversées.

Opérations diverses :

- ❖ Poursuite des opérations récurrentes de réhabilitation de réseaux anciens en techniques dites "sans tranchées", pour 250 k€HT

Section EXPLOITATION :

Concernant la section d'exploitation, il serait tenu compte d'une part des révisions de prix des marchés pour :

- l'exploitation de la station d'épuration avec Véolia Eau et groupement OTV pour un montant maximum de 1 770 k€HT soit une hausse comprenant les révisions de prix du marché et les premiers mois de démarrage des files 1 et 2 de la nouvelle STEP. Pour mémoire, la somme inscrite en 2010 s'élevait à 1 650 k€
- Un projet d'arrêté prévoit la réalisation des analyses "Recherche des Substances Dangereuses dans l'Eau" sur la station d'épuration à hauteur de 30 k€HT (subvention 50% la première année) : Ces analyses seront réalisées afin d'avoir des paramètres sur les déchets non traités et qui sont rejetés,
- les analyses de contrôle de la station d'épuration par des prestataires 85 k€HT,
- l'exploitation des postes de refoulement avec Véolia Eau pour 595 k€HT y compris le nouveau poste Montfort à Mantes la Ville et, en cours d'année, les postes "Hospice" à Rosny et "Papèterie" à Mantes la Jolie,
- Intégration sur une année pleine de la part eaux pluviales dans les contrats de Délégation de Service Public pour 72 k€HT dont 62 k€ pour la Lyonnaise des Eaux,
- Accompagnement de la procédure ISO 14001 sur les réseaux d'assainissement pour 5 k€HT,
- Reconduction des inspections des réseaux avec un prestataire pour 20 k€HT,
- La poursuite des contrôles de branchements pour 25 k€HT, somme identique à celle de 2010.

et d'autre part :

- Poursuite de l'étude "mode de gestion" 20 k€
- Etudes en vue de l'adhésion de nouvelles communes 10 k€
- La redevance Voies Navigables de France, montant estimé à 60 k€
- Au titre du Schéma directeur, il sera proposé l'achèvement de la procédure de zonage pour les eaux usées et pluviales de toutes les communes raccordées, d'un montant estimé à 5 k€(fin de la procédure engagée à l'automne 2010),
- En raison de l'arrêt du four pendant 3 mois : baisse des recettes sur les apports de boues extérieures de 20 k€HT,
- L'impact de la mise en œuvre de travaux sur la nouvelle station d'épuration de Limay ainsi que sur celle de Moisson,
- L'impact de la mise en œuvre de travaux de réseaux sur le Syndicat SISABA et sur la commune de Moisson.

Impact de l'adhésion éventuelle des communes au 1^{er} janvier 2011 :

A ce jour, les éléments connus sont les suivants :

En Investissement :

- Arnouville les Mantes et Hargeville
Construction d'une STEP avec reprise du contrat en cours de maîtrise d'œuvre Pöyry sur chaque commune.
- Etude et réalisation d'une mise à jour du reporting des données

En Exploitation :

- Hausse de la redevance à verser au SIASBA suite à l'adhésion de Sailly.
- Baisse des recettes venant du SIA de la Vaucouleurs pour Breuil Bois Robert et Auffreville Brasseuil
- Zonage des communes d'Arnouville les Mantes et Hargeville pour 5 k€ (uniquement procédure d'enquête publique).

Ces éventuelles adhésions génèreront une hausse du montant de la redevance communautaire

Il est précisé que la prise en considération des éléments décrits ci-dessus, conduira à prévoir des ajustements de crédits en cours d'année.

SPANC

Il serait porté au budget assainissement 2011, des dépenses d'exploitation liées au SPANC du même niveau que celles de 2010. Les redevances quant à elles demeureront inchangées.

Compte tenu de ces éléments, il serait envisagé d'augmenter la redevance « Assainissement » de 2% (rappel redevance 2010 : 0,9145).

La Commission des Finances, à l'issue du débat, propose d'aller au delà de cette proposition et de porter l'augmentation de la redevance « Assainissement » à 2,5%, prenant en compte, notamment, la baisse des volumes, soit 0,9374€m³ HT. Ce nouveau taux représente une augmentation de 2,74€HT pour 120 m³ (consommation annuelle d'une famille moyenne).

La Commission des Finances a examiné l'ensemble de ces données financières et en a débattu lors de sa réunion du 5 octobre 2010.

Le Conseil est appelé à débattre des orientations budgétaires 2011 du Budget Assainissement.

Monsieur le Président remercie la Commission des Finances d'avoir fait cette proposition destinée à équilibrer le budget.

Ce budget est relativement tendu compte-tenu des projets d'investissement et de la baisse des consommations d'eau qui impacte directement les recettes de la CAMY.

Monsieur BOULLAND fait remarquer que cette hausse n'aura qu'une très faible incidence pour les ménages.

Plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président clôt le débat d'orientations budgétaire 2011 pour le budget assainissement.

N°2010.167 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2011 : EAU POTABLE

Il est rappelé au Conseil que l'article L 2312-1 du Code des collectivités territoriales rend obligatoire le débat sur les orientations générales du budget dans les communes de 3 500 habitants et plus.

Ces dispositions sont applicables aux SPIC par renvoi de l'article L. 2221-5 du même code.

Le Conseil est appelé à débattre des orientations budgétaires 2011 du Budget Eau potable.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Il sera proposé d'inscrire les opérations suivantes :

Service Incendie :

Compte tenu du parc vieillissant, il est nécessaire de poursuivre la remise en état des poteaux incendie sur l'agglomération et ce, sur plusieurs exercices. Il est donc proposé, sur le budget 2011 d'inscrire 40 k€TTC, somme identique à 2010.

RESEAUX :

Buchelay : Le maillage sur le secteur Graviers serait réalisé pour 150 k€TTC. Il est précisé que cette opération était déjà prévue en 2010, étant entendu que si les études révèlent la nécessité de déplacer la route, ces travaux seront intégrés dans le renouvellement du fermier.

Buchelay, Magnanville et Rosny sur Seine : dans le but d'améliorer la connaissance sur la consommation de nuit ou de détecter d'éventuelles fuites d'eau, il convient de procéder à la sectorisation de la distribution par des poses de vannes et de débimètres pour 70 k€TTC.

Follainville Dennemont : Pour améliorer la qualité de l'eau, la réalisation du maillage du réseau des rus du Moulin serait effectuée pour 20 k€TTC

Mantes-la-Jolie : l'achèvement de l'interconnexion Mantes-la-Jolie/Mantes-la-Ville par le bord de Seine pour 200k€

PRODUCTION / STOCKAGE :

Buchelay/Rosny : La partie réglementaire de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) pour la protection du champ captant serait inscrit pour un montant de 40 k€ TTC, somme déjà inscrite en 2010 qui ne pourra pas être réalisée.

Buchelay :

- Les travaux de sécurisation des échelles du château d'eau métallique seraient réalisés pour 10 k€TTC.
- L'étanchéité des terrasses et du génie civil sur les réservoirs semi-enterrés de Buchelay serait engagée pour 70 k€TTC, l'optimisation du pompage sur les 2 derniers forages serait également engagée pour 25 k€ TTC, les deux premiers ayant été réalisés en 2010.

- L'acquisition d'un petit terrain pour sécuriser l'accès du forage P2 sur le CV 01 pour 5 k€TTC
- L'inspection et la réhabilitation des tubages des forages P1 et P2 avec acidification pour 100 k€TTC, opération de 2010 qui a été réévaluée (en 2009 opération estimée à 80k€)

Rosny sur Seine :

- La création d'un local anti Bélier au captage des Perruches pour 20 k€TTC.

Follainville-Dennemont :

- Les travaux de peinture dans les locaux biodagènes de l'usine de traitement pour 15 k€ TTC.
- La mise aux normes du système de détection incendie pour 5 k€TTC.

Saint Martin la Garenne :

- La poursuite de la politique de maîtrise foncière des périmètres rapprochés des forages pour 80 k€TTC
- La mise en œuvre des prescriptions de l'arrêté vis-à-vis de la suppression des cuves fuel pour 80 k€TTC (subventions AESN 50%). Les habitants se verront proposer le chauffage au gaz.

Mantes la Ville :

L'achèvement du chantier de déplacement de la canalisation d'eau potable d'un diamètre de 500 mm dans l'échangeur Mantas Est à Mantas la Ville pour 20 k€TTC

Mantes la Ville et Guerville :

La poursuite du renouvellement des branchements en plomb dans le cadre contractuel pour 195 k€TTC.

Méricourt :

Renforcement de réseau Grande Rue sur 620 ml nécessaire à la défense incendie en lien avec le programme de voirie communal 130k€TTC.

Section EXPLOITATION :

Il serait également tenu compte :

- ❖ De la variation du volume d'eau consommée estimé à -3,57%,
- ❖ Des conventions liant la CAMY avec les syndicats et la commune de Guernes,
- ❖ De la réalisation de l'inspection des forages du champ captant de Guernes pour 24 k€TTC,
- ❖ De la poursuite des actions en direction de la protection des ressources de la boucle de Guernes et de Buchelay (définition des zones vulnérables, actions préventives vers les communes, les particuliers et les pressions agricoles...) pour 80k€
- ❖ De la définition du plan d'action sur le champ captant de Buchelay et de Saint Martin imposé par le classement Grenelle. 30 k€ sur Buchelay et 30k€ sur Saint Martin.

DIVERS

- ❖ poursuite de l'étude "mode de gestion" pour 20 k€
- ❖ Etudes en vue de l'adhésion de nouvelles communes pour 10 k€
- ❖ Recette du syndicat de Bréval pour la participation au financement de la bêche de mélange et de l'unité de traitement des pesticides de Buchelay pour 94k€

Impact de l'adhésion éventuelle des communes au 1^{er} janvier 2011 :

A ce jour, les éléments connus sont les suivants :

En Investissement :

- Arnouville les Mantes et Hargeville :
 - Création de 3 points de comptage en réseaux
- Breuil Bois Robert :
 - Renouvellement de la canalisation rue des Beauregards secteur Sud
- Auffreville Brasseuil :
 - Création d'un point de comptage en réseau

En Exploitation :

- ❖ Reprise des dépenses incendie pour les 5 communes nouvelles,
- ❖ Achat d'eau au Siryae pour alimenter Arnouville et Hargeville (80 000 m³),
- ❖ Achat d'eau à Vert et à Vilette pour alimenter Auffreville Brasseuil (40 000 m³),
- ❖ Achat d'eau au SIAEP de la Montcient pour alimenter Sailly (30 000m³),
- ❖ Participation aux investissements éventuels du Siryae pour Arnouville et Hargeville,
- ❖ Participation aux investissements éventuels de Vert et Vilette pour Auffreville Brasseuil,
- ❖ Participation aux investissements éventuels du SIAEP de la Montcient pour Sailly.

Ces éventuelles adhésions génèreront une hausse des recettes en montant de la redevance communautaire.

Il est précisé que la prise en considération des éléments décrits ci-dessus conduira à prévoir des ajustements de crédits en cours d'année.

En fonction de ces éléments, la Commission des Finances, à l'issue du débat, propose une hausse de la redevance de 3,5% compte tenu de la baisse des volumes envisagée soit 0,1954 €/m³ HT (rappel de la redevance 2010 : 0,1888 €). Cette hausse correspond à une augmentation en montant de 0,80 €/HT pour 120m³ (consommation annuelle d'une famille moyenne).

Il est donc présenté, en annexe, les principales opérations envisagées à ce jour avant la préparation et la mise en œuvre du budget eau potable 2011.

La Commission des Finances a examiné l'ensemble de ces données financières et en a débattu lors de sa réunion du 5 octobre 2010.

Monsieur le Président attire l'attention de l'assemblée sur le nombre significatif de travaux.

A une question de Monsieur BOULLAND concernant l'interdiction des cuves à fuel à Saint-Martin-la-Garenne, Monsieur le Président répond que cette contrainte s'applique dans le périmètre de protection du champ captant.

Monsieur ANDREOLETY demande des explications sur le financement des investissements.

Monsieur le Président indique qu'ils font l'objet d'une programmation pluriannuelle, dans une logique de mutualisation à l'échelle de la CAMY.

Pour ce qui concerne les canalisations, il s'agit d'investissements à long terme ; c'est pour cela qu'un programme de renouvellement des réseaux a été établi pour étaler la dépense, la recette étant constante.

Monsieur ANDREOLETY fait remarquer que le coût de l'étude sur les modes de gestion figure dans les deux DOB, pour 20.000 euros.

Monsieur le Président répond que le montant global de l'étude est de 40.000 euros et qu'il a été partagé entre les budgets eau potable et assainissement.

Il rappelle que le but de cette étude est d'avoir une vision la plus claire possible des modes de gestion.

Une simulation relative à la mise en régie a aussi été demandée.

Monsieur QUEVAREC demande si la hausse de 3,5 % correspond uniquement à la baisse de consommation ou si elle couvre aussi la programmation des investissements et si oui, dans quelle proportion.

Monsieur le Président lui répond que, en fonction des tendances actuelles, on peut envisager une poursuite de la diminution de la consommation ; un certain nombre de « gros clients » risquent de diminuer considérablement leur consommation, comme l'entreprise ALPA qui sera probablement alimentée par les eaux de la station d'épuration de Limay. Il y aura donc de ce fait une diminution du produit de la redevance.

Monsieur QUEVAREC fait remarquer qu'à l'heure du développement durable, il faudrait parvenir à trouver un autre mécanisme de calcul qui évite d'augmenter la redevance.

Monsieur le Président fait remarquer qu'effectivement on incite les habitants à consommer moins, mais que se pose le problème des frais fixes que l'on doit rapporter au mètre cube ; ainsi, plus la consommation est faible, plus le mètre cube est cher.

Il fait le parallèle avec le tri des déchets ; plus on trie, plus le coût est élevé et cela malgré les recettes en termes de vente de matières premières.

Il précise que le législateur a décidé d'instaurer une TGAP très forte pour inciter à un comportement vertueux.

Monsieur LE BIHAN souligne que le groupe de travail sur les modes de gestion œuvre de façon rigoureuse. La dernière réunion a donné lieu à une présentation des volets technique et juridique de l'étude en cours.

La présentation du volet final, le volet financier sera faite le 4 novembre.

Il ajoute que les échanges sont de très bonne qualité et que le débat s'enrichit à chaque étape.

Monsieur le Président félicite Monsieur LE BIHAN et les membres du groupe de travail. Il ajoute que la feuille de route est claire et rappelle que la CAMY est engagée sur quatre contrats jusqu'en 2018.

L'objectif de cette étude est d'éclairer l'ensemble des élus sur la conduite à tenir dans les années futures.

Il a été demandé au cabinet SP 2000 de veiller à prendre en compte tous les éléments objectifs qui pourraient nous placer en position de force vis-à-vis de nos partenaires dont les objectifs ne sont pas forcément les mêmes que ceux de la collectivité.

L'objectif commun doit être la distribution d'une eau de grande qualité, mais ces partenaires sont aussi des entrepreneurs qui doivent faire vivre leur entreprise ; la CAMY, quant à elle doit fournir le meilleur service au meilleur coût.

Monsieur le Président précise que le cabinet SP 2000 est totalement indépendant et fait un travail de grande qualité.

Il souligne la qualité de la présentation des volets juridique et technique.

Monsieur le Président réaffirme aussi la volonté qui a toujours été celle de la Collectivité, à savoir que la Communauté est et restera propriétaire des forages. Cela permet de contrôler la ressource, de sécuriser le prix de l'eau qui est vendue aux collectivités extérieures à la CAMY sans bénéfice.

Cette question est très complexe et il faudra conclure ce dossier avant la fin de l'année.

Monsieur LE BIHAN précise que l'étude demande un certain temps, car les démarches du cabinet sont approfondies ; il y aura un débat complet.

Monsieur le Président souligne qu'il ne doit pas y avoir de précipitation. Les documents fournis sont de très grande qualité. Il est nécessaire d'avoir des éléments objectifs et tangibles pour discuter avec les délégataires, et mesurer les avantages et inconvénients de chaque mode de gestion.

Il souligne que, pour ce qui concerne la régie, la question est plus compliquée ; seules les collectivités très importantes peuvent disposer de biologistes, de chimistes et de tous les profils professionnels. L'étude d'une régie sur le territoire de la CAMY fait néanmoins clairement partie de la mission confiée à SP 2000.

Beaucoup de collectivités travaillent sur cette question, ainsi que l'ADCF et l'AMF.

Plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président clôt le débat d'orientations budgétaire 2011 pour le budget eau potable.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Président informe l'assemblée que le Bureau Communautaire souhaite que le Conseil formule de manière forte un vœu sur sa volonté de défendre la venue du RER dans les meilleurs délais (2016/2020).

Un cahier d'acteurs va être réalisé pour faire avancer les projets, que ce soit le RER ou la LNPN.

Monsieur BOUDET est tout à fait d'accord pour soutenir ce vœu ; ceci étant, il estime que l'arrivée du RER ne rendra pas la circulation plus fluide à Rolleboise et Rosny-sur-Seine.

A une question de Monsieur ANDREOLETY, Monsieur le Président répond qu'il s'agit d'un vœu de principe indiquant que la Communauté se penche sur un problème particulièrement important pour la vie quotidienne des habitants du Mantois.

Monsieur MOREAU fait part de sa satisfaction quant à la tenue de la convention nationale de l'ADCF.

Il demande s'il ne serait pas utile de mettre en place un observatoire sur la fiscalité compte-tenu de toutes les incertitudes qui se font jour.

Monsieur le Président fait remarquer que l'ADCF et les associations d'Elus sont en état de vigilance permanente sur ces questions. Il ajoute qu'il faut attendre que le paysage fiscal et financier se stabilise un peu pour préciser les perspectives qui se dessinent.

Monsieur JOLIVEL attire l'attention sur certaines pratiques commerciales de la Société VEOLIA, dans le cadre de la vente de produits d'assurances auprès des particuliers. Monsieur PIERRET confirme que les habitants rencontrent des problèmes avec la société VEOLIA. Monsieur le Président conclut en disant qu'il faudra être vigilant vis-à-vis des prestations de VEOLIA au service de la population, prestations qui ne semblent pas toujours exemplaires.

Suite à une intervention de Monsieur OURS PRISBIL, Monsieur LEFOULON fait l'historique du problème relatif à la fermeture de l'unité de coronarographie. La décision a été prise par l'ARF.

Un certain nombre d'Elus, de professionnels de santé et d'habitants se sont mobilisés pour constituer un comité pour défendre le maintien du service. Sa suppression impliquerait par ailleurs des difficultés pour le service cardiologie et un hôpital sans cardiologie est un hôpital de deuxième zone.

Le Ministère, le Président du Sénat, ont été alertés. Le Directeur de l'ARS maintient la décision de fermeture. Le comité quant à lui demande qu'une période probatoire de 18 mois soit envisagée, de façon à permettre à ce service d'atteindre son objectif.

Monsieur LEFOULON regrette que le Directeur de l'ARS reste sur cette position technocratique sans prendre en compte la situation locale ni les arguments développés (zone de facteurs de risque supérieure à d'autres régions).

Le comité continue à mobiliser la population.

Monsieur le Président précise qu'il a défendu avec détermination ce dossier. Il se dit très déçu par cette rencontre qui était un simulacre de dialogue et une visite de courtoisie vis-à-vis des Elus.

C'est dommage en termes d'aménagement du territoire compte tenu de la population à risque sur l'agglomération.

Il rappelle que le directeur précédent était attaché à son territoire et le défendait ; il a investi parce qu'il estimait que c'était au bénéfice du territoire.

Monsieur le Président regrette très sincèrement que tous les responsables, dans le Mantois, « n'aient pas tiré dans le même sens » : c'est extrêmement dommage.

Monsieur SANTINI ajoute que ce service existe depuis janvier.

Ce n'est pas la fermeture de ce service qui va dévaloriser le service de cardiologie de Mantes-la-Jolie qui fonctionne depuis 20 ans avec du personnel compétent.

Monsieur le Président souligne que le Directeur de l'ARS avait reconnu que d'excellents professionnels travaillaient sur l'agglomération.

Il est dommage que l'on ne leur donne pas les moyens de continuer à exercer alors que les investissements ont été faits pour cela : c'est un véritable gâchis d'argent public !

Monsieur BOUDET fait remarquer l'importance de la population concernée par l'Hôpital de Mantes d'autant que l'on entend dire que l'Hôpital de Vernon sera regroupé avec celui d'Evreux.

Il y aura donc une population supplémentaire à traiter sur Mantes.

Monsieur le Président indique que toutes ces précisions ont été apportées au Directeur de l'ARS qui était davantage dans une position de se justifier sur une décision déjà entérinée que dans une situation d'écoute et de dialogue.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant à prendre la parole, Monsieur le Président remercie les présents de leur participation aux débats, souhaite à tous une bonne soirée et lève la séance à 22h14.